

Consultant national : Expert en biodiversité

| | |
|---------------------------------------|--------------|
| Lieu | Togo |
| Date limite de dépôt des candidatures | 25 nov. 2009 |
| Type de contrat | SSA |
| Langue exigée | Français |
| Durée du contrat initial | 10 semaines |
| Durée prévue de la mission | 10 semaines |

Contexte

Le FEM a approuvé en faveur du Togo un fonds de préparation de projet (PPG) en vue de formuler à partir de modèles appropriés, un document de projet (PRODOC) à soumettre à l'approbation du Président du FEM. La formulation se fera sous la supervision du PNUD et en étroite collaboration avec le gouvernement, les bailleurs de fonds, les organisations de la société civile et le secteur privé.

Le projet, estimé à 1.222.200 \$ au titre des fonds du FEM et à 3.000.000 \$ au titre de cofinancements à mobiliser, favorisera la préservation de la biodiversité au Togo ainsi que le renforcement du rôle de conservation du Système National d'Aires Protégées. Ceci sera réalisé essentiellement à travers deux composantes:

- 1) L'amélioration du cadre national de gouvernance pour la gestion des Aires Protégées (AP) ;
- 2) La réhabilitation du complexe d'Aires Protégées Oti – Keran - Mandouri (OKM).

Le PNUD recrute à cet effet, une équipe de consultants nationaux et internationaux, pour réaliser les études préliminaires en vue de l'élaboration du document de projet. Ces consultants travailleront en collaboration avec les points focaux du gouvernement représentés par la Direction de la Faune et des Chasses (Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières pour mener à bien les activités ci-après :

Activité N° 1 du PPG : Collecte des données de référence et analyse du déficit d'information :

- Définition de la situation de référence et des objectifs de l'exercice de rationalisation du système des AP du Togo ;
- Revue des menaces générales et des causes profondes de la perte de la biodiversité au Togo ;
- Élaboration de termes de références (TDR) pour le monitoring du système des AP du Togo ;
- Évaluation initiale des coûts et revenus du système national d'AP;
- Élaboration de TDR pour les autres études qui seront conduites au cours de la mise en œuvre du projet ;
- Conduite d'études spécifiques pour le complexe de l'OKM.

Activité N° 2 du PPG : Évaluation des capacités de gestion des aires protégées

- Initiation du METT pour les AP et du Complexe de l'OKM;
- Évaluation du cadre juridique et réglementaire en vigueur ;
- Évaluation de l'actuel cadre institutionnel en vue d'identifier les capacités et les insuffisances en matière de capacité ;
- Analyse des modèles institutionnels performants et des meilleures pratiques, et recommandation en vue de leur reproduction.

Activité N° 3 du PPG : Consultation et engagement des parties prenantes

- Atelier de démarrage du PPG ;
- Analyse détaillée des parties prenantes ;

- Identification du plan d'implication et de renforcement de capacités des parties prenantes ainsi que les liens entre les initiatives connexes ;
- Dialogue ouvert entre les parties prenantes/communautés et les populations visiteuses et migrantes ;
- Recommandations sur les domaines d'implication des parties prenantes et sur les accords de partenariat.

Activité N° 4 du PPG : Évaluation des coûts du projet et planification du S&E

- Recrutement d'une équipe de consultants ;
- Évaluation des retombées et des résultats du projet y compris les engagements de co-financement ;
- Stratégie de gestion adaptative et de reproduction ;
- Définition des avantages environnementaux locaux, nationaux et mondiaux ;
- Détermination des alternatives les plus efficaces du projet ;
- Identification de la viabilité sociale, institutionnelle, économique et financière ;
- Atelier d'élaboration du projet ;
- Élaboration d'un plan de suivi et évaluation du projet y compris les indicateurs de référence et les cibles ;
- Finalisation du document de projet et de la requête pour approbation du Président du FEM.

Devoirs et responsabilités

Le contrat inclut **10 semaines** de travail pendant toute la durée du PPG. L'expert national en biodiversité rendra compte au chef d'équipe et travaillera avec le spécialiste international en Aires protégées pour l'accomplissement des tâches ci-dessous :

- Analyse des informations sur l'état des écosystèmes et des ressources biologiques dans les zones cibles du projet, en se basant sur les sources d'informations existantes.
- Identifier les sources d'informations pour élaborer des indicateurs biophysiques.
- Compiler des informations et des données détaillées sur l'opération de rationalisation des AP et sur le complexe de l'OKM.
- Produire un résumé des informations existantes pour soutenir les systèmes de suivi écologique des principales espèces et écosystèmes y compris les capacités écologiques ;
- Faire des recommandations pour l'ensemble des activités du Projet.

En outre, l'Expert est également censé apporter sa contribution clé dans plusieurs domaines du PPG, y compris (a) la collecte des données de base ; (b) l'évaluation des capacités en matière de gestion des aires protégées ; et (c) l'évaluation du coût du projet.

Aptitudes

- Avoir une bonne maîtrise des questions relatives aux aires protégées ;
- Œuvrer à l'émergence de nouvelles solutions en procédant à une analyse minutieuse et logique des problèmes ;
- Définir les priorités, produire des résultats de qualité, respecter les délais et gérer avec efficacité ;
- Écrire et parler clairement et de façon convaincante ;
- Faire preuve d'une écoute attentive et active ;
- Répondre positivement aux feedback critiques et aux opinions contraires.

Qualifications et expériences requises

- Être titulaire d'un diplôme universitaire en biodiversité, en gestion des ressources naturelles ou dans un domaine analogue ;
- Avoir une excellente maîtrise de l'outil informatique ;
- Avoir 5 ans d'expérience de travail, y compris une expérience pertinente de consultant indépendant ;
- Avoir un raisonnement analytique ;
- Avoir une bonne maîtrise du français parlé et écrit. La connaissance pratique de l'anglais serait un atout.